



## credit : forclusion ou dois je encore payer ?

Par **jupiter**, le **23/05/2009** à **17:48**

Bonjours,

j ai contacter un credit en juillet 2005, d une somme de 3300 euros (societe : credifis) tout ce passe bien jusqu en decembre 2005 ou je perd mon emploi et me trouve dans l incapacitee de payer, les mois passent et la societe de credit ne pouvant pas payer les prelevement et les interet ce cumulent. Le 24 juillet 2007, je recoit un courrier de la societe "contentia internationnal" me demandant de verser la somme de 1350 euros, somme que je ne pouvais pas payer et donc j ai pas donner suite ...

les mois passe les annee meme, la societee credifis continue de cumuler les interet, jusqu a aujourd hui ou je recoit une lettre d un cabinet d etude d huissier de justice qui me demande de payer la somme de 4500 euros alors que depuis deceembre 2005 je n ai pas pu payer la societe credifis

dois je encore payer, le credit n est il pas en forclusion ?

merci de votre aide

Par **jeetendra**, le **24/05/2009** à **22:11**

bonsoir, qui dit huissier, dit malheureusement un [fluo]jugement[/fluo] [fluo]définitif[/fluo] vous ayant condamné à rembourser le reste de ce que vous devez à crédifis, attention à la saisie.

Essayez de trouver un arrangement avec le créancier directement (échelonnement de la dette), sinon saisine du juge de l'exécution pour obtenir si possible un délai de grace, courage à vous, cordialement